

## Transport à la demande

## Un transport à la demande pour les 51 communes

# Transport à la demande

Vous avez besoin de vous déplacer au  
sein du territoire de la  
Communauté de Communes,  
ou à Aurillac ?

Il suffit d'appeler le taxi le plus proche de  
chez vous.

### Les destinations imposées :

Le mardi à **Aurillac** entre 8h30 et 18h00.

Le jeudi au marché de **Maurs** et de  
**Montsalvy** de 8h45 à 11h30.

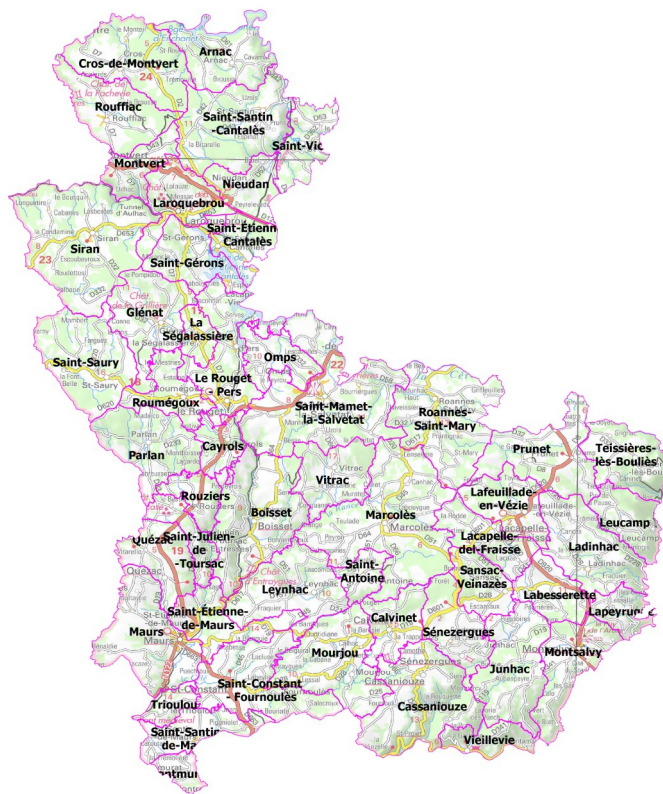
Le vendredi au marché de **Laroquebrou**  
de 8h45 à 11h30.

Le dimanche au **Rouget** de 8h45 à  
11h30.

### Les destinations à la carte :

En dehors de ces créneaux, le service de  
transport à la demande fonctionne le  
**lundi, mercredi et vendredi** sur le  
Territoire de la Communauté de Com-  
munes à la demande de l'utilisateur.

**Entre 8h le matin et 18h le soir.**



## Châtaigneraie Cantalienne

La Communauté de Communes  
s'engage  
pour la mobilité de ses habitants



Communauté de Communes  
« Châtaigneraie Cantalienne »  
5, rue des Placettes  
15 220 Saint-Mamet-la-Salvetat  
Tél. : 04 71 49 33 30  
accueil@chataigneraie15.fr  
www.chataigneraie15.fr



# Le transport à la demande, qu'est-ce c'est ?

## ○ Pour qui ?

Les habitants majeurs de la  
Communauté de Communes  
« Châtaigneraie Cantalienne ».

## ○ Où ?

Vous déplacer à l'intérieur du territoire de la  
Communauté, ainsi qu'à Aurillac.

## ○ Quand ?

Le mardi, jeudi, vendredi et dimanche des  
destinations sont imposées, le lundi, mercredi  
et vendredi sur le territoire de la Communauté  
de Communes à la demande de l'utilisateur.

## ○ Quel coût pour l'utilisateur ?

### ⇒ Destinations à la carte

Le prix du ticket est de 6€ pour  
un aller et 8€ pour un aller/retour si le trajet  
est inférieur à 60km, si il est supérieur  
à 60km, 9€ pour un aller et 12€ pour un  
aller/retour.

### ⇒ Destinations imposées

Le prix du ticket est de 6€ pour un aller et 8€  
pour un aller/retour, un tarif unique  
peu importe la distance.

# Comment accéder au service ?

Sur réservation, **en appelant le taxi le plus  
proche de chez vous**, la veille du trajet,  
avant 14h.

**Bex Julien, Le Rouget - Pers**  
04 71 46 13 27 ou 06 82 44 57 81

**AT2S, Baissac-Bayol,  
Le Rouget - Pers / Maurs**  
04 71 62 20 20

**Teissieres Christelle, St-Mamet La Salvetat**  
04 71 64 70 24 ou 06 37 42 70 01

**Robert Odette, Marcolès**  
04 71 46 70 27 ou 06 87 58 89 28

**Puech Pierre, Montsalvy**  
04 71 49 21 45 ou 06 86 26 01 42

**Navarre Christian, Laroquebrou**  
04 71 46 00 50

**Mazieres Patricia, Siran**  
06 30 66 19 79 ou 06 74 35 72 28

Préciser le jour et l'heure du déplacement  
souhaité, le lieu de prise en charge  
et bien-sûr votre destination.

Régler auprès du transporteur le prix  
du ticket selon le trajet.

Le trajet prévu ne peut être modifié.

L'utilisation du service implique le respect  
du règlement intérieur disponible  
dans les véhicules, dans les mairies et  
les Maisons de Services.

Ne sont pas pris en compte par le  
service de transport à la demande : tout  
transport médicalisé pris en charge par la  
sécurité sociale, les urgences médicales.



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes